

**Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC**

GT Méthodologie

Date :
2012-11-23

Numéro du document:
N 064

Assistante:
Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Magalie TRALAN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 83 40
magalie.tralan@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 3 octobre 2012

COMMENTAIRES/

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le **9 janvier 2012**

DECISIONS

Les annexes sont disponibles dans le document N065

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la réunion précédente	N063 N062+N061
2.	Poursuite des discussions sur la pertinence de l'enjeu biodiversité pour les produits à base de fibres <ul style="list-style-type: none"> • Présentation indicateur fibre par WWF • Présentation de la contribution du GIE (Paul-Antoine Lacour / GIE) • Présentation de la méthode Land Use (Sebastien Humbert et Laurence Hamon, QUANTIS) • Discussions 	
3.	Questions diverses / Calendrier	

1. Adoption de l'ordre du jour - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

C.Cros ouvre la réunion et en rappelle les objectifs.

Il s'agit de statuer sur la pertinence d'un indicateur fibre ; dans ce cadre, plusieurs interventions sont prévues :

- WWF présente une méthode d'évaluation des risques d'atteinte à la biodiversité (ce sujet a été abordé au cours de la précédente réunion).
- Le GIE présente des éléments complémentaires pour juger de la pertinence d'un indicateur fibre.
- QUANTIS fait un point sur la pertinence d'un indicateur biodiversité en ACV pour les produits à base de fibres, à travers l'occupation des terres et la déforestation (qualité des écosystèmes).

La FCBA souhaite apporter un complément à la présentation de QUANTIS sur l'indicateur Land-Use.

Par ailleurs plusieurs positions et contributions ont été reçues pour cette réunion :

- De l'ADEME : une note a été rédigée pour apporter un éclairage sur les chiffres circulés, qui n'étaient pas sur le même périmètre ; Il s'agit ici d'une compréhension ADEME, pour essayer de rapporter les pourcentages à des volumes de produits en circulation sur le marché français. L'ADEME n'a pas de position dans ce débat.
- Positions du GIE, Cartons Ondulés de France, Procelpac, GROUPHYGIENE et UNIC, concernant la pertinence de l'indicateur fibre.

L'ordre du jour proposé est adopté.

Le GIE a émis des commentaires sur le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2012, et notamment concernant les calculs présentés en page 3, qui ne semblent pas exacts.

>> C.CROS rappelle que l'approbation ne porte pas sur les chiffres, mais sur le principe de rapporter ces pourcentages à des volumes pour rendre les informations comparables.

FNE : demande que la contribution qui a été envoyée soit ajoutée aux annexes, et que la contribution orale qui a été présentée soit aussi ajoutée au compte-rendu.

Le compte-rendu de la précédente réunion ainsi modifié est approuvé.

2. Poursuite des discussions sur la pertinence de l'enjeu biodiversité pour les produits à base de fibres

Avant d'initier les discussions, C.CROS invite les contributeurs à présenter leurs éléments.

Présentation d'un indicateur fibre approche risque (WWF)

(S.DUHAMEL et J.TAVERNIER WWF) – Présentation dans le document annexe au compte-rendu (N065)

L'objectif de cette présentation est de montrer comment des évaluations de risque peuvent compléter les ACV qui ont certaines limites.

Les facteurs de risques sur la biodiversité sont très différents selon les catégories de produits.

Les limites de cette méthode :

- cette méthode a été élaborée par un seul acteur (WWF),
- cet indicateur a été présenté dans cadre des travaux menés au sein du GT8, et concerne principalement les produits à base de papier

WWF ne remet pas en question la notion de couple produit-emballage

La méthode permet de distinguer deux catégories de risques : ceux liés au site de production de bois, et ceux liés à la politique d'approvisionnement du bois et des fibres.

Le risque est évalué de A à E

Sur les risques liés aux pratiques forestières locales (liés au site) :

Composante 1.1 : risque d'illégalité : risque de voir les pratiques des exploitants être illégales

Composante 1.2 : risque de conversion des sols (défricher pour d'autres utilisations)

Composante 1.3 zone à haute valeur de conservation HVC : zones cruciales pouvant contenir une biodiversité exceptionnelle ; à conserver en priorité selon le WWF.

C'est le croisement de ces 3 composantes qui permet de caractériser le premier risque (fort, modéré, faible). Il s'agit ici d'une approche essentiellement conservatrice, et qui a permis d'élaborer une cartographie du risque par pays.

Comment évaluer le niveau de risque (faible/moyen/fort) pour les 3 composantes ? Cela se fait-il par pays, les données sont-elles disponibles ?

>> J.TAVERNIER : Ce travail a été réalisé à partir de différentes sources pour caractériser les différents pays (recherches bibliographiques, mise en relation avec certains acteurs cités dans la présentation) ; la définition de ces niveaux est subjective, et le débat est ouvert sur ce qui constitue un risque fort ou faible.

Pour le risque associé à la politique d'approvisionnement, on considère aussi 3 composantes:

Composante 2.1 : le taux de fibres recyclées : fibre issue d'un produit qui a été déjà utilisé (fibre post consommation)

Composante 2.2 : le taux de fibres issues de gestion forestière durable : critères sur la manière dont la forêt a été gérée et la prise en compte de la biodiversité

Composante 2.3 : le taux fibres légales et tracées

Quelle est la différence entre la composante 1.1 (risque d'illégalité) et la composante 2.3 (taux de fibres légales et tracées) ?

>> Pour la composante 2.3, il s'agit d'être sûr que les fibres sont issues d'un processus qui respecte la législation du pays. On a essayé ici de matérialiser le taux potentiel de fibre vierge dont on ne serait pas en capacité de prouver/trouver l'origine.

Par ce travail, le WWF souhaite être constructif, force de proposition, même s'il est conscient qu'il y a des limites. Mais le WWF est convaincu que ce type d'approche va dans le sens d'une amélioration

C.CROS synthétise la présentation : l'indicateur repose sur des risques de deux natures, ceux liés au pays et la gouvernance forestière du pays, et ceux associés à la politique d'entreprise d'approvisionnement propre à l'entreprise. L'indicateur conduit alors à obtenir une note (A à E).

QUESTIONS et DISCUSSION

GROUPHYGIENE : dans le descriptif du risque modéré pour les facteurs de risques associés à la politique d'approvisionnement du donneur d'ordre, que signifie le « et/ou » (« *si au moins 50% des fibres recyclées et/ou issues de forêts gérées durablement. La partie restante étant légale et tracé* ») ?

>> Il faut comprendre « si au moins 50% de fibres recyclées, ou 50% de fibres vierges issues de forêts gérées durablement, ou 50% de fibres recyclées issues de fibres venant de forêts gérées durablement ».

UPM : Est-ce qu'on fait référence à des fibres certifiées? En effet, il est très difficile d'utiliser 100% de fibres issues d'une production ayant été gérée durablement ; on arrive tout au plus à une part de 80%, comment considérer les 20% incompressibles ?

>> En effet, la difficulté est connue ; les critères de gestion durable sont à définir de manière consensuelle.

C.CROS : Comment se situent par rapport à cet indicateur les produits papetiers sur le marché français ?

>> Les produits européens sont relativement bien notés.

>> **GIE** : Il faut préciser que l'origine des fibres recyclées n'est pas traçable, ce qui peut être problématique pour qualifier le risque lié à la politique d'approvisionnement.

PROCELPAC : l'indicateur proposé est qualitatif, avec une notion de risque, qui n'est pas utilisée pour les autres indicateurs proposés au sein de la plateforme.

Le manque d'indicateur stabilisé pour quantifier l'impact sur la biodiversité a amené à proposer une approche intéressante, complémentaire, mais pas en ligne avec les travaux de la plateforme, et difficile à mettre en œuvre dans ce cadre.

>>**C.CROS** : D'après le BP X30-323-0, l'article 6 précise qu'il est possible de proposer un nouvel indicateur si pour un enjeu pertinent, aucune méthode de caractérisation n'est proposée. La quantification de l'impact sur la biodiversité peut être une donnée importante. Pour les produits alimentaires, le GT1 s'est penché sur la question, et le MEDDE travaille sur la définition d'un indicateur, qui sera présenté en GT Méthodologie quand le travail aura suffisamment avancé.

GIE : La problématique et les concepts utilisés sont complexes, et le caractère subjectif est gênant.

BIC : Dans le cas où on utilise deux pâtes, mélangées, provenant de deux pays différents, comment qualifier le risque, doit on allouer d'une certaine manière ?

>> C'est une approche qualitative, il n'y a pas lieu d'allouer.

WWF : Il faut préciser que lorsqu'on parle de légalité, par rapport au RBE, on entend légalité du pays d'approvisionnement ; il ne s'agit pas de juger le code forestier du pays.

INTERTEK : l'approche par seuil (notation A, B, C...) ne permet pas de comparaison entre deux produits qui présentent le même risque.

FNE précise que l'identification des pays à risque ne demande pas un arbitrage par la plateforme ou par l'ADEME, car de nombreux outils existent déjà (comme l'Indice de perception de la corruption publié annuellement par l'ONG Transparency international, ou d'autres outils.)

HARP & ASSOCIES : Il peut être gênant d'utiliser une approche risque, ceci dépasse les missions de la plateforme et du GT Méthodologie.

>>**C.CROS** : il s'agit ici de qualifier l'enjeu environnemental, pas de juger les pratiques.

CARREFOUR : ce type d'indicateur peut être utile à la lecture du consommateur, car le type de notation est compréhensible.

Présentation de la méthode Land Use (Sebastien Humbert et Laurence Hamon, QUANTIS)

Voir document N065 Annexe de ce compte-rendu

S.HUMBERT (Quantis) présente l'approche utilisée par QUANTIS, pour évaluer les impacts sur la biodiversité associés à l'utilisation du sol en ACV. Il s'agit ici de se concentrer sur l'occupation des sols et la déforestation comme catégories d'impact, qui traduisent la qualité des écosystèmes. Pour cela, il s'appuie sur un exemple d'application dans le cadre de l'expérimentation sur l'affichage environnemental, avec Nescafé.

Un indicateur a été utilisé pour quantifier la surface utilisée relative (indicateur mesuré en m² de surface utilisée, plus la surface soustraite aux écosystèmes est petite, mieux la biodiversité est préservée).

Pour cet indicateur, trois critères sont étudiés : la fraction d'espèces dans un écosystème qui va potentiellement disparaître (PDF), la surface sur laquelle les espèces disparaissent (m²) et la durée pendant la quelles les écosystèmes sont affectés (an). L'unité par défaut présentant ces trois aspects peut être convertie en m² soustraits à la nature pour la rendre plus facilement compréhensible.

Concernant la déforestation en particulier, on peut allouer de deux manières différentes : soit on alloue de manière uniforme (on attribue les impacts à l'ensemble des cultures de la région), soit on alloue aux cultures qui ont grandi (on attribue les impacts aux cultures qui ont grandi dans la région concernée, amorti sur les 20 prochaines années).

QUESTIONS

GROUPHYGIENE : diapo 13 - Est-ce qu'on prend en compte les forêts de culture?

>> Elles sont considérées comme un type d'occupation "culture intensive de bois", avec un PDF entre 0 et 0,13.

GROUPHYGIENE : ne partage pas l'approche binaire PEFC bois certifiés/non certifiés : il y a des fibres qui sont issues de forêts gérés durablement, mais qui ne sont pas certifiées PEFC.

MEDDE : diapo 16: est-ce qu'on considère ici les impacts à un instant t? ou est ce qu'il s'agit de scenarii complexes, sur une échelle temporelle qui implique un changement de cultures?

>> Ici, on voit que l'indicateur Ecosystem quality est dominé par l'impact du changement d'utilisation du sol ; il s'agit ici d'une vision à un instant t, et on néglige les aspects déforestation autres que locaux.

GIE : Cette approche pourrait biaiser les discussions, d'autant que le besoin d'espace pour cultiver ou pour d'autres utilisations indispensables à l'homme va s'accroître
Par ailleurs, la méthode LandUse peut conduire à des résultats discutables (une maison en bois aurait plus d'impacts qu'une maison en béton)

>> La valeur de l'utilisation de la ressource renouvelable s'exprimera si on observe qu'il y a un bénéfice à l'utiliser à la place d'une autre ressource.

E.FOURDRIN : en pratique, est-ce facile à mettre en œuvre et les bases de données sont-elles opérationnelles sur ce sujet ?

>> Certaines bases ne font pas la différence entre type de culture, ce qui est aujourd'hui problématique. Mais ceci devrait changer (Ecoinvent nouvelle version devrait fournir des données avec davantage de différenciation, et notamment des données plus pertinentes sur l'utilisation des fibres). L'UNEP Setac travaille aussi actuellement pour avoir des données plus fines, mais elles ne seront pas disponibles avant 2013.

S.HUMBERT : diapo 16 : une manière rapide de différencier deux types de fibre, c'est de chercher si elle fait l'objet de certification ou non. Cependant, si on a des données hors certificat sur l'exploitation, on peut avoir un résultat d'impact plus juste (et potentiellement plus faible) ; mais pour cela, il faut des données primaires sur l'utilisation des sols.

GIE : quand on a une agriculture intensive avec rendement plus fort, pourquoi les résultats d'impact sont meilleur en utilisant LandUse? (on a pourtant un espace nécessaire moindre)

>> On effectue une pondération quand on observe un appauvrissement du sol. On utilise ici l'approche avec une allocation aux cultures (pas allocation uniforme), on combine ici le facteur d'espace, et le facteur de qualité de l'espace.

FCBA complète : dans les bases de données, on prend en compte la composante production pour l'utilisation de la forêt, mais on oublie l'usage récréatif et la nécessité du maintien de l'équilibre de l'écosystème ; on alloue toute l'occupation des sols au bois commercialisable.

L'utilisation des facteurs de caractérisation de ReCiPe conduirait à des résultats surprenants, par exemple qu'un parking est seulement deux fois plus impactant que la forêt de Tronçais.

Aussi, les facteurs de caractérisation sont basés sur la flore, et non sur l'écosystème dans son ensemble comprenant la faune. C'est cependant une approche intéressante, la meilleure pour l'instant, mais trop immature pour être intégrée dans les calculs.

>> S. HUMBERT : en effet, les données sur les zones industrialisées amènent à des résultats d'impact faibles ; c'est un point encore fragile.

Présentation de la contribution du GIE (Paul-Antoine Lacour / GIE)

[Présentation GIE en annexe]

[Contribution FNE communiquée en mai 2012 – pour rappel, en annexe]

A l'échelle française (tableau en diapo n°8), les flux d'importation appelant une vigilance particulière sont inférieurs à 3% pour les papiers cartons. Pour les pâtes, ce chiffre est inférieur à 1%, pour les produits finis inférieur à 7% et il est quasi nul pour le bois.

Par ailleurs, le Règlement Bois de l'UE fixerait une diligence raisonnable, et permettrait d'exclure des produits issus de récoltes illégales.

Au regard de la faible proportion de produits concernés et des outils existants, il n'y a pas lieu de développer prioritairement un indicateur "fibre".

Cependant, si la méthode LandUse progresse, alors il pourra être intéressant de l'intégrer aux réflexions pour témoigner des impacts sur la biodiversité ; mais à l'heure actuelle, le travail n'est pas encore assez mature pour s'orienter vers ce choix.

FNE : il faut considérer la déforestation, mais aussi la dégradation forestière (forêt primaire remplacée par une forêt secondaire). Ce qui est important ici, c'est de considérer l'impact d'un produit consommé en France sur un écosystème donné. Même si les chiffres en proportion sont faibles, la France reste le deuxième pays européen plus gros consommateur de papier, et le troisième importateur de pâte à papier (données UNECE/FAO TIMBER 2010, voir annexe contribution FNE). La part des pâtes importées des pays tropicaux est non-négligeable.

Aussi, les importations de papiers imprimés provenant notamment de Chine, très peu chiffrés dans la littérature, ne sont pas concernées par le nouveau Règlement de l'Union Européenne pour lutter contre le commerce de bois illégal.

Les arguments précédemment avancés ne permettent pas d'écarter la mise en place d'un indicateur "fibre".

UNIC : (animation du GT8 Edition) : ce type d'indicateur pourrait concerner les produits ciblés par le référentiel " ouvrages " ; Il y a un risque que l'indicateur ne soit pas différenciant.

>> Carbone 4 : cela va dépendre des catégories de produits (produits finis importés aussi), pour certains produits du GT8E, il y a des cas où ceci pourrait être différenciant.

WWF : Il est important de rappeler que les cultures agricoles ont plus d'impact sur la déforestation que l'industrie papetière.

BIC : Il serait intéressant que les GT sectoriels se saisissent de cette question.

APP : Le règlement de l'Union Européenne (RBUE) permet de limiter le risque d'importation de fibres posant problème.

FNE : il serait intéressant d'étudier ce que représente la France en part de marché, mais les données sont difficiles à avoir, il faudrait faire une recherche sur ces données.

QUANTIS : ce type d'indicateur serait pertinent pour tous les GT, il est rappelé que certains emballages sont souvent constitués de fibre (papier, carton) et ici on considère le couple produit/emballage.

>> C.CROS : en effet, mais dans le cadre des travaux de la plateforme, on sélectionne des indicateurs, et celui-ci ne sera pas forcément pertinent

Jean-Paul Ventere : Sur ce sujet, les travaux présentés par Quantis représentent une piste.

ECOFOLIO : est favorable à un indicateur "faible" ; même si les méthodes ne sont pas assez matures ou les outils pas tout à fait conformes à ce qui est préconisé en général, est-ce raisonnable de stopper ici les réflexions, alors que déjà différentes propositions ont été formulées?

>> GROUPHYGIENE : dans le contexte présent des travaux de la plateforme, on s'est depuis le début attaché à communiquer sur une mesure d'impact ; la réflexion est intéressante, mais compte-tenu de l'immaturation des méthodes, la plateforme n'est pas le lieu pour traiter ce travail.

COPACEL : les travaux européens sur l'empreinte environnementale des produits (PEF) sont menés en parallèles ; si le référentiel permet de fournir des éléments sur la biodiversité, est-ce que la plateforme pourra ou devra s'aligner sur ces travaux PEF?

>> En effet, le BP X30-323-0 précise que si les travaux progressent au niveau européen ou international, alors, il devra s'aligner avec ceux-ci ; mais aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour, le référentiel PEF ne traite pas de l'impact sur la biodiversité.

C.CROS : La discussion est reportée à la plateforme :

- les membres du GT ont exprimé un intérêt certain autour du questionnement sur les enjeux associés aux fibres.

- le consensus n'est pas trouvé sur l'opportunité ou non d'avoir un indicateur "fibre". Cet indicateur n'est donc pas obligatoire.

- méthodologies : deux méthodes tout à fait originales par rapport à la caractérisation de l'enjeu fibres ont été présentées (une première "qualitative", avec une approche risque ; et une seconde plus en phase avec l'approche ACV classique, mais pas encore suffisamment robuste, même si prometteuse)

WWF propose de ne pas avoir un indicateur formellement identifié pour le GT8, mais laisser la possibilité de continuer le travail sur un indicateur optionnel qualitatif.

Il est proposé de créer un sous-groupe transversal pour consolider la méthode de caractérisation de cet indicateur pour les produits à base de fibres. Au vu des conclusions, cet

indicateur est optionnel et il s'adresse donc aux opérateurs qui souhaitent communiquer sur cet aspect.

→ Les membres présents sont d'accord avec cette proposition.

Il sera proposé à la prochaine réunion de la plateforme (17/10/2012) de créer un groupe dédié ; si la plateforme accepte, un appel à experts sera officiellement lancé.

Note du secrétariat : la proposition a été présentée à la plateforme du 17 octobre 2012, et a été acceptée.

3. Questions diverses / Calendrier

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le 9 janvier 2013 à l'AFNOR.